

**STAFF UNION BULLETIN**  
**BULLETIN DU SYNDICAT**  
**BOLETIN DEL SINDICATO**



9 mars 2009

**PROJET D'AMENDEMENT AU STATUT DU PERSONNEL**

**RISQUES DE TRANSFERTS ARBITRAIRES AU BIT**

L'Administration a décidé de soumettre unilatéralement au Conseil d'administration un amendement à l'article 4.2 f) du Statut du personnel, en violation totale de l'Accord collectif sur les procédures de recrutement et de gestion des effectifs, qui dispose que tout amendement à cet article doit faire l'objet de négociations avec le Syndicat.

**CET AMENDEMENT EST DANGEREUX POUR VOUS**

L'Administration veut pouvoir procéder à des transferts au même grade sans concours notamment pour « assurer l'exécution de la politique de mobilité », mais aussi « pour répondre à d'autres besoins particuliers » du Bureau.

En résumé, l'Administration pourrait transférer d'une manière arbitraire tout fonctionnaire à n'importe quel poste, sans aucune garantie de transparence.

**Des exemples concrets :**

- Vous êtes P3 à EMPLOI et vous êtes prêt à participer à la politique de mobilité dès qu'un poste se libérera en Asie. Mais votre chef responsable décide de vous transférer sans concours sur un poste de spécialiste en Afrique.
- Vous êtes G5 à NORMES et vous apprenez qu'un poste intéressant se libère à SECTOR, ou vous êtes G3 à Bangkok et aimeriez obtenir une promotion sur un poste G4 qui va devenir vacant. Vous pensez avoir de bonnes chances de gagner le concours, mais ce concours ne sera jamais ouvert parce que le chef responsable préfère un transfert d'un autre collègue qu'il connaît bien.
- Vous êtes P4, depuis 6 ans en poste à Lima comme spécialiste du dialogue social. Vous espérez gagner un concours qui vous permettrait de revenir au Siège. Mais le chef responsable choisit de procéder au transfert d'un collègue déjà en poste à Genève. Vous restez donc bloqué sur le terrain : pour combien de temps ?

### **QUELLE EST LA POSITION DU SYNDICAT ?**

Tout en insistant sur le fait qu'un tel amendement doit faire l'objet de négociations, le Syndicat s'est dit prêt à rechercher une solution et nous avons présenté des **contre-propositions** dont les plus importantes sont les suivantes:

1. Le Syndicat propose que les transferts ne soient possibles que pour des raisons humanitaires ou pour permettre le retour de détachement sur un projet de coopération technique ou d'un congé sans solde. Ils doivent se faire avec le consentement du fonctionnaire concerné.
2. Le Syndicat propose que tout changement de lieu d'affectation se fasse par concours, en attribuant une priorité aux candidats à la mobilité.
3. Le Syndicat propose qu'après un certain nombre d'années de service, les fonctionnaires ayant un contrat de courte durée ou de coopération technique aient la priorité sur les autres candidats externes dans les procédures de concours.

Malgré ces propositions constructives, après 10 jours de silence, le Syndicat a été informé que l'Administration avait décidé d'aller de l'avant avec son propre texte.

Ainsi, non seulement il n'y a pas eu de négociations sur le projet d'amendement au Statut du personnel, mais il n'a même pas fait l'objet d'une véritable consultation puisque le Syndicat n'a pas eu la possibilité de participer à une discussion de fond à ce sujet.

### **QU'A FAIT LE SYNDICAT DEPUIS CETTE ANNONCE ?**

Extrêmement préoccupé par la gravité des événements, le Comité a envoyé une lettre au Directeur général en lui demandant de reporter l'examen de ce projet d'amendement par le Conseil d'administration, afin qu'une véritable négociation puisse avoir lieu au préalable.

#### **C'est maintenant le temps de la mobilisation !**

Nos collègues du terrain sont aussi mobilisés et organisent des actions dont nous vous tiendrons informés.

Si nos efforts n'aboutissent pas, les conséquences pour le personnel seraient gravissimes à tous points de vue.

Une fonction publique internationale efficace et indépendante nécessite un système de recrutement et de sélection transparente et équitable.

#### **Préparez-vous à défendre vos droits !**

**Oui au changement pour mieux répondre aux nouveaux défis mondiaux,  
mais pas à n'importe quel prix et surtout pas au prix de l'arbitraire  
et de la mort de la négociation collective !**